

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à vingt heures et 30 minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du conseil municipal légalement convoqués le vingt-cinq novembre deux mil vingt sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, maire.

Date de la convocation : 25 novembre 2020 transmise le 25 novembre 2020

Membres élus : 15, en fonction : 15, présents : 15

**Membres Présents** M. Frédéric DELESTRE, Mme Dominique RONCE, M. Francisco GONCALVES, M. Vincent KINDMANN, M. Driss ESSADIKI, Mme Roselyne RENAUDIN, Mme Stéphanie LUCAS, M. Sébastien EVAÏN, M. Yannick LEFEBVRE, M. Christian QUOUILLAULT, M. Emmanuel LEFEVRE, M. Alain GALET, Mme Véronique LE PÉROUX, Mme Céline THIBault, M. Michel BLAU formant la majorité des membres en exercice.

### **Ordre du jour :**

- Délibération Modificative : salle des fêtes,
- Délibération : effacement de dette,
- Délibération : Tarif des concessions du cimetière,
- Délibération : Tarif de la salle des fêtes,
- Personnel : renouvellement de contrat,
- Communauté de communes EBEP : informations,
- Sécurisation routière du bourg,
- Entretien des mares communales,
- Travaux du lotissement du « Bois Gahot »,
- Information : tarif du gaz,
- Panier repas,
- Bulletin communal 2021,
- Informations et questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

### **BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire expose que pour procéder au remboursement des locations de la salle des fêtes qui n'ont pu avoir lieu pour raison sanitaire pour l'année 2020 en section de fonctionnement à inscrire au chapitre 011-compte 615221, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>SENS</b> | <b>MONTANT</b> |
|-----------------------|-------------|----------------|
| 615221                | Dépenses    | - 35.00 €      |
| 673                   | Dépenses    | + 35.00 €      |

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative.

### **EXTINCTION DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement résultant d'une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2017, 2018 et 2019 et figure dans l'état joint annexé. Les créances concernées seront imputées en dépense, article 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- 232.00 € - Budget communal
- 270.64 € - Budget annexe de l'eau

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'accepter cette décision.

### **TARIF CONCESSION CIMETIERE**

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le tarif des emplacements dans le cimetière Communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021

- Concession trentenaire : 200 €
- Concession cinquantenaire : 320 €
- Case colombarium
- Concession trentenaire : 400 €
- Concession cinquantenaire : 800 €
- Plaque nominale : 80 €
- Jardin du souvenir
- Dispersion des cendres : 50 €
- Plaque nominale et gravure : 130 €
- Cavurne :
- Concession trentenaire : 90 €
- Taxe d'inhumation (cercueil, urne ou jardin du souvenir) : 100 €

### **TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2021.

|  | <u>HABITANT DE LA COMMUNE</u> | <u>HORS COMMUNE</u> |
|--|-------------------------------|---------------------|
| • <b><u>GRANDE SALLE (compris cuisine)</u></b>                                 | 200 €                         | 400 €               |
| Supplément chauffage   | 80 €                          | 80 €                |
| • <b><u>PETITE SALLE</u></b>   | 60 €                          | 150 €               |
| Supplément cuisine   | 30 €                          | 60 €                |
| Supplément chauffage   | 40 €                          | 40 €                |
| • <b><u>FORFAIT WEEK-END</u></b>   |                               |                     |
| Grande salle   | 300 €                         | 500 €               |
| Grande salle + petite salle  | 400 €                         | 700 €               |
| Supplément chauffage   | 80 €                          | 80 €                |
| • <b><u>REUNIONS</u></b>   |                               |                     |
| Grande salle   |                               | 100 €               |
| Petite salle   |                               | 50 €                |
| • <b><u>VIN D'HONNEUR</u></b>  |                               |                     |
| Grande salle   | 70 €                          | 70 €                |
| Petite salle   | 40 €                          | 40 €                |
| • <b><u>ASSOCIATIONS</u></b>   |                               |                     |
| Participation chauffage si manifestation à but lucratif : 30 € / manifestation |                               |                     |
| • <b><u>LOCATION DE COUVERTS</u></b>   | 1.00 €                        |                     |

- **LOCATIONS POUR BESOINS EXTERIEURS**

|         |        |
|---------|--------|
| Tables  | 2.00 € |
| Chaises | 0.50 € |

- **TARIF REMPLACEMENT VAISSELLES CASSEES POUR TOUS LES USAGERS (COMMUNE ET HORS COMMUNE)**

- Assiette plate : 3.05 €
- Assiette plate : 2.45 €
- Assiette petite : 1.85 €
- Plat à poisson : 12.20 €
- Plat à gratin oval : 12.20 €
- Fourchette : 1€
- Cuillère à soupe : 1 €
- Cuillère à café : 1 €
- Couteau : 2.30 €
- Corbeille à pain : 6.20 €
- Verre : 1 €

- **TARIF MENAGE**

Les frais de ménage seront facturés sur la base de 20 € de l'heure ou d'un forfait de 150 € pour un nettoyage complet

### **PERSONNEL : RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Monsieur le Maire informe que le contrat de la secrétaire de mairie arrive à échéance le 31/12/2020. La proposition est faite de reconduire le contrat pour deux ans après le délai de publicité expiré.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un conseil communautaire et un conseil des maires au mois de novembre. Le président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR Loir 28) a fait une demande d'augmentation de la participation des communes pour l'entretien des vallées et rivières. La participation du SMAR reste supérieure au coût de l'entretien lorsque cela est nécessaire. Cependant, les caisses se vident et un ajustement est nécessaire. Monsieur Martin a informé que l'agglomération chartraine pourrait se voir attribuer la compétence de l'eau et assainissement dans le cadre de la compétence GEMAPI.

**Bilan CHSCT** : Malgré l'arrivée de la Directrice Générale des Services le 11 mai, le personnel démissionne et fait part d'une méconnaissance des élus dans leurs différents domaines. Il y a beaucoup de départ.

### **SÉCURISATION ROUTIÈRE DU BOURG :**

Monsieur le Maire rend compte de son rendez-vous avec la responsable divisionnaire du Conseil Départemental, les points de sécurisation abordés sont la rue de la Beauce au Perche (entrée et sortie du bourg), l'arrivée de la gare, le Tremblay, et l'intersection de la rue de la gerbe d'or en direction de l'école. Mme Salin a proposé une convention avec Eure et Loir ingénierie pour chiffrer et prendre en charge l'étude du projet.

### **ENTRETIEN DES MARES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Monsieur Goncalves, les personnes du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. Un point au cas par cas a été fait sur l'ensemble des mares de la commune. Nous recevons une proposition pour implanter des herbes brésiliennes, et restituer la biodiversité de nos mares. Les subventions pour la remise en état des mares peuvent s'élever jusqu'à 80%. Le contrat de Ruralité de Sécurité Régionale qui prend effet en octobre 2021, devrait prendre en charge les frais de travaux publics et le projet de la piste cyclable de la Halte au centre bourg.

### **TRAVAUX DU LOTISSEMENT DU « BOIS GAHOT » :**

Les travaux des réseaux VRD ont débuté. Nous recevons des demandes d'informations pour ce lotissement. Les Maisons Le Masson envisage de construire une maison témoin en l'entrée du lotissement. Le conseil municipal devra statuer sur le sens de circulation et la sécurisation du lotissement du « Bois Gahot » et du grand Orme. Le panneau d'agglomération sera repoussé en fonction de l'aménagement de sécurité décidé.

### **TARIF DU GAZ :**

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la vente du gaz sera en vente libre au 01/01/2021. A ce titre, il a rencontré une société pour envisager un changement de fournisseur et est en attente de sa proposition. Synelva est notre fournisseur actuel et propose un tarif bloqué sur 5 ans. Nous pouvons résilier à tout moment mais cela implique un changement de compteur et le remplacement de la cuve. Cette modification concerne uniquement le groupe scolaire.

### **PANIER REPAS :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ronce. Celle-ci détaille la proposition de panier repas pour les couples et pour les personnes seules nés après 1955. Ils sont au nombre de 60, pour une somme d'environ 1100 €. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se rendre disponible pour distribuer les paniers repas aux habitants mi-décembre tout en respectant le protocole sanitaire et les gestes barrières. Un mot sera joint au colis gourmand.

### **BULLETIN COMMUNAL 2021 :**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Blau qui s'est investi dans la recherche d'annonceurs publicitaires pour financer le bulletin municipal. Monsieur le Maire informe que les associations ont toutes donné leur mot pour le bulletin. Il faut convenir d'une date de réunion pour préparer ce bulletin.

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe que Madame Gobin, responsable de projets chez EDPR France Holding (installateur des éoliennes sur Marchéville) va installer fin mars deux sondes rue de la tuilerie et rue du grand orme afin de mesurer le bruit des éoliennes. Celle-ci fera des propositions pour diminuer le bruit par la suite.

Le conseil municipal a sélectionné les décorations de Noël et sa répartition. Le conseil remarque que les hameaux de Bienfol et du Tremblay sont délaissés. Monsieur le Maire acquiesce et propose de préparer des supports en fer forgé pour fixer des guirlandes stables dans ses hameaux pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23 h 25.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signés au présent registre les membres présents

Le Maire,

Le secrétaire,

les conseillers municipaux